
« **FORUM** » : Programme des Nations Unies pour le développement

« **QUESTION** » : Comment traiter le cas des déchets radioactifs ?

« **SOUMIS PAR** » : LAOS

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution GC(64)/RES/9 adoptée le 25 septembre 2020 et ses précédentes résolutions relatives aux mesures pour renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique, de la sûreté du transport et des déchets ,

Rappelant les objectifs de la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN), de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (Convention commune) ,

Réaffirmant l'urgence et la complication qu'est le défi du traitement des déchets radioactifs ,

Déclarant la nécessité impérieuse d'établir des solutions réelles et concrètes dans la gestion des déchets ,

Rappelant la signature des Etats membres dans un accord de minimisation des déchets liés aux activités radioactives ,

Observant un taux de déchets radioactifs en augmentation et qui en termes de quantité s'élevant à 1.540.000 m³ sur une échelle mondiale

Prenant en compte l'implication sur la santé , la sécurité de tous et l'environnement ,

Portant une appréciation positive aux initiatives passées établissant des normes internationales sur la gestion des déchets radioactifs à l'image de la loi promulguée le 28 juin 2006 en France et définissant les modalités de mise en oeuvre de solutions de gestions des déchets radioactifs ,

Louant les actions antérieurs des diverses organisations internationales tel que l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs , ou de divers bilans mettant en lumière la situation actuelle et de ce fait l'importance accordée à celle-ci ,

Exprimant sa reconnaissance envers les États membres, les organisations internationales et les acteurs de la société civile qui ont travaillé de manière collaborative sur cette question

produisant des rapports explicatifs de la situation ‘ ‘ World Nuclear Waste Report ‘ ‘ datant de 2019 et issu d’une alchimie collective et collaborative ,

Réaffirmant de manière incontestable l’impératif essentiel de la coopération internationale, de l’échange continu des meilleures pratiques et de la recherche constante pour relever avec succès les défis présents et à venir associés aux déchets radioactifs ,

Incitant les Etats membres à collaborer ensemble pour permettre une collaboration internationale visant à atténuer les risques et dommages liés à l’exploitation des matières radioactives en usant de technologies innovatrices et attentives de l’environnement ,

Attendant avec intérêt une action globale qui mènera à résoudre le cas des déchets radioactifs ,

1. *Encourage* la création d’un groupe international qui pourra se pencher sur la question du traitement des déchets radioactifs , à l’image du Groupe d’Experts Intergouvernemental sur l’évolution du climat ;
 - a) Ce groupe pourra être constitué d’Etat membre , de groupes d’experts et de diverses organisations encadré par l’ONU ;
 - b) Ce groupe aura pour but d’établir des solutions , directives et diverses normes tel que les critères de durabilité pour la gestion des déchets , qui pourront être appliquées à l’échelle internationale et notamment sur la gestion des déchets radioactifs de longue durée notant qu’aujourd’hui que les laboratoires de recherche comprenant les souterrains sont en nombre réduits en comparaison à la situation actuelle ;
2. *Lance un appel* pour la création d’un fonds mondial dans un but de financement, au comité, en prévision d’utiliser ces fonds pour la recherche technologique et le développement innovants pour la gestion des déchets dans une intention de réduction de ceux-ci puisqu’il est souhaitable de minimiser les déchets ;
 - a) Ce financement sera partagé entre divers acteurs publics et privés autant pour la recherche que pour l’exécution et essais de ces solutions par des pays préalablement choisi par votes qui auront pour rôle d’être des programmes pilotes ;
 - b) Cette stratégie permettra de réduire les risques absolus de se heurter à deux problèmes fondamentaux à savoir la sous-estimation de la complexité de la planification et la difficulté de gouvernance des mégaprojets ;
3. *Recommande* l’amélioration des connaissances liées aux déchets radioactifs sous forme de collaboration internationale sous direction du PNUD dans lequel les Etats Membres pourront échanger diverses informations , réussites ou échecs sur des dispositifs mis en place pour la gestion des déchets radioactifs , en prévision d’arriver un bilan générale équilibré et favorisant une lutte positive pour l’environnement contre le défi des déchets radioactifs ;
4. *Invite* les comités scientifiques à étudier la question , à travers des démarches innovantes mais possible , à l’image du processus de séparation-transmutation établie par le Commissariat à l’énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) , visant à réduire les quantités d’éléments radioactifs à vie longue dans les déchets ultimes , ainsi un travail collaboratif et mondiale pourrait permettre une avancée significative en matière de solutions dans le cas du traitement des déchets radioactifs ;

5. *Recommande* aux états membres de reconsidérer la question de l'énergie nucléaire notamment dans son usage et sa consommation en prenant conscience de son impact écologique , c'est pourquoi il est nécessaire en ce sens de promouvoir et de porter la recherche sur des énergies plus renouvelables ou vertes permettant de fait une baisse quantitative de déchets radioactifs ;

6. *Exige* de l'ensemble des membres de garantir les droits fondamentaux régissant nos institutions dans la recherche et l'exécution de solutions pour notre problématique actuelle ;

7. Propose à l'Organisation Mondiale de la Santé de sensibiliser la population sur les dangers possibles et risques liées aux déchets radioactifs notamment à ceux de longue durée dans le but d'avoir une connaissance générale au niveau de la population mondiale avec en priorité les pays les moins développés ;

Décide de rester activement saisi de la question .

